

Conditions générales de participation pour le sondage et le tirage au sort du jeu-concours
L'organisatrice est Coop Société Coopérative (ci-après «Interdiscount»)

1. Jeu-concours

2.1 Tirage au sort

Un tirage au sort avec ces gains aura lieu début juillet 2019:

- 1 x 1 Char-Broil Gas2Coal

Les gagnants seront avisés par e-mail. Celles et ceux qui ne s'annoncent pas dans un délai de deux semaines après réception de l'e-mail renoncent à leur gain.

2.2 Fin

Interdiscount se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin au concours sans préavis et sans indication de motif.

2. For juridique

Aucune correspondance ne sera échangée. Tout recours juridique est exclu.

Le for juridique exclusif est Jegenstorf.

Le droit suisse fait exclusivement jurisprudence.

Si l'une des conditions est ou devenait invalide, la validité des autres conditions demeure intacte.

3. Protection des données

[Déclaration de protection des données](#)

En cas d'incertitude, de mauvaise interprétation ou d'éclaircissement d'un passage controversé, seule la version allemande fait foi.